



DEVENEZ ACTEUR DU FESTIVAL DES FORETS

Participez à la vie artistique de votre région et à un projet solidaire d'éducation musicale en devenant adhérent ou mécène du Festival des Forêts.

Madame, Monsieur, chers Amis,

Le Festival des Forêts a plus que jamais besoin de votre adhésion : une association repose sur ses adhérents, qui élisent son conseil d'administration ; les cotisations représentent pour elle une recette essentielle, alors que sa situation financière est tendue ; enfin, le nombre et l'enthousiasme des adhérents aident à convaincre les partenaires publics et privés de financer nos projets.

Soutenez le Festival des Forêts pour :

- faire naître des projets artistiques de qualité ;
- rendre accessible à tous la musique classique et contemporaine par des concerts aux formes originales : concerts randonnées, vidéo-mapping, bains de forêt musicaux, concerts en famille... ;
- contribuer au rayonnement de la région et à son développement touristique en valorisant son patrimoine naturel et architectural ;
- poursuivre la démarche d'insertion des publics handicapés en milieu scolaire.

Dans l'attente de vous rencontrer lors du prochain Festival des Forêts, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers Amis, nos meilleures et très sincères salutations.

Le Président
Bruno Ory-Lavollée

✂.....

Choisissez la formule de votre engagement aux côtés du Festival des Forêts :

L'ADHESION : Cotisation moins de 25 ans **10 €* Cotisation individuelle **25 €* Cotisation couple **38 €*
Votre adhésion vous permettra de participer aux décisions de l'assemblée générale, d'être informé régulièrement de la vie et des projets de l'Association et de bénéficier de tarifs réduits pour nos concerts.******

LE DON : Adhérent Bienfaiteur : à partir de **150 €*
Le titre de bienfaiteur vous donne droit en complément à une invitation pour deux au concert de votre choix.**

LE MECENAT : Adhérent Mécène : à partir de **300 €*
Le titre de mécène vous donne droit en complément à quatre invitations pendant le Festival.**

* Les avantages de la réduction fiscale : 66% du montant de votre cotisation ou de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu. Un don de 300 € ne coûte réellement que 102 €. Dès réception de votre cotisation, nous vous adresserons le reçu fiscal correspondant.

✂.....

Bulletin d'adhésion 2020

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Portable _____

Email _____ Montant de votre soutien _____ €